

DEC 2024 09 26 011

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de désembouage hydrodynamique du réseau de chauffage  
de l'école Arc-en-Ciel

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le Budget Primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'optimisation énergétique des bâtiments suite à l'audit réalisé l'année dernière, il est nécessaire de réaliser le désembouage du réseau de chauffage de l'école Arc-en-Ciel, encore jamais réalisé depuis son ouverture. Afin de rendre les effets de ce processus pérenne, il sera installé un dispositif de « pot à boue » pour permettre de protéger la chaudière des impuretés sur la durée afin de limiter les opérations de nettoyage du réseau de chauffage.

**CONSIDÉRANT** que seules 2 entreprises ont répondu à la consultation

**VU** les devis reçus ci-après :

	Prix HT	Prix TTC	Classement
E2S	28 090,00€	33 708,00 €	2
SOMECI	16 161,50€	19 393,80€	1

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise SOMECI est la mieux disante.

### DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SOMECI pour un montant de 16 161,50€ HT.

Fait à Ornex, le 26 septembre 2024

Le Maire  
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 septembre 2024  
Affiché le : 27 septembre 2024

Olivier GUICHARD  
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision